

Fiche « ACCES INTERNET »

Synthèse :

Le fonctionnement du futur Center Parcs nécessite un accès Internet très haut débit.

Nature de l'opération : couverture en téléphonie mobile

1 – Objectif de l'opération

Assurer un accès très haut débit pour les résidents et pour les employés.

Dimensionnement des besoins

L'objectif est d'assurer un accès très haut débit pour les besoins suivants :

- TV : 400 Mbit/s
- Internet : 100 Mbit/s
- téléphonie fixe : 2 Mbit/s

2 – Alternatives et justification des choix

La solution la plus appropriée à ce jour consisterait à se raccorder au réseau fibre optique existant à Poligny puis de poser un nouveau réseau fibre optique sous la RD 68 jusqu'au site.

Enjeux liés à cet aménagement :

- mise à profit des travaux routiers de la RD 68 pour poser une nouvelle conduite,
- desserte de Plasne,
- conduite sous le domaine public.

3 – Présentation du projet

3.1 – Aménagements projetés

La solution retenue implique de construire un réseau sous la RD 68 sur une distance de 7 500 m.

Cette solution ne présente pas de difficultés techniques particulières. Une étude précise, notamment au niveau du raccordement, reste à conduire avec l'opérateur.

3.2 – Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage serait le Département du Jura.

3.3 – Calendrier prévisionnel

Lancement des travaux après :

- obtention de toutes les autorisations permettant d'engager les travaux d'aménagement du Center Parcs,
- entente avec les maîtres d'ouvrages des autres réseaux sur leurs projets respectifs.

Cette échéance serait au plus tôt mi-2017.

4 – Impacts sur l'environnement / procédures réglementaires

On peut distinguer les éventuels impacts pendant la durée des travaux, et les éventuels impacts au cours du fonctionnement des équipements.

L'implantation du réseau devra limiter le plus possible les emprises privées.

4.1 – Impacts pendant les travaux et procédures à engager

La RD 68 n'est concernée par aucun zonage environnemental répertorié (Natura 2000, protection de biotope, zone humide,...).

4.2 – Impacts induits par la présence des équipements

Etant qu'il s'agit de conduites souterraines, il n'y aura aucun impact une fois les aménagements de voirie réalisés.

5 - Montants et financements

Le montant global des travaux de création d'un réseau fibre optique s'élève à 420 000 €.

Le réseau serait par ailleurs loué aux fournisseurs d'accès Internet (FAI).